

Faune-IDF

Conditions générales d'utilisation

Sommaire

1. Terminologie	2
2. Quelques éléments clés	3
3. Droits et obligations des parties	4
4. Le processus de validation	6
5. Comités d'homologation	6
6. Restitution publique	7
7. Données cachées	7
8. Informations personnelles	8
9. Restitution privée	8
10. Utilisation des données par la LPO Île-de-France	8
11. Accès spéciaux aux données naturalistes	9
12. Cas particulier des données cachées	9
13. Communication de données à des tiers par Faune-IDF	9
14. Crédit des données	9
15. Inscription / désinscription	10
16. Validité des <i>Conditions générales d'utilisation</i>	11

Faune-IDF est un projet proposé par la LPO-Île-de-France pour rassembler, de façon volontaire, des données naturalistes de groupes taxonomiques divers, en vue d'en restituer les principaux éléments d'abord aux participants inscrits, mais aussi au public le plus large. Chacun est libre de renseigner les données qu'il souhaite, de les rendre publiques ou non, et d'en disposer pour son propre usage comme bon lui semble.

Faune-IDF est un outil qui contribue aux objets statutaires de la LPO et qui contribue donc en particulier à la protection des oiseaux, des écosystèmes dont ils dépendent et de la faune et flore associées.

L'élément central de l'outil Faune-IDF est le site Internet faune-iledefrance.org.

Le Comité Faune-IDF assure la gestion de cet outil. Les personnes qui le constituent possèdent les droits spécifiques de gestion de l'outil, et sont qualifiées d'administrateurs du système.

Cela confère à ces administrateurs une responsabilité particulière qu'ils honorent scrupuleusement selon les modalités décrites dans les présentes *Conditions générales d'utilisation*. Les membres du Comité Faune-IDF sont désignés et mandatés par le conseil territorial de la LPO-Île-de-France.

Par ailleurs, un groupe de valideurs des données est également constitué par le Comité Faune-IDF.

Les présentes *Conditions générales d'utilisation* ont pour objet de décrire les principes et les modalités de gestion des données qui garantissent les participants contre tout usage non souhaité de leurs contributions.

Les cas de figure non prévus dans les présentes *Conditions générales d'utilisation* seront abordés par le Comité Faune-IDF en suivant le même esprit général au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

1. Terminologie

faune-iledefrance.org : se réfère explicitement au site Internet de Faune-IDF.

Faune-IDF : l'ensemble du projet, c'est-à-dire le site Internet, la base de données, les administrateurs du système, le groupe des valideurs, etc. Le tout piloté par le Comité Faune-IDF.

Comité Faune-IDF : groupe des personnes qui gèrent l'outil comme décrit dans les présentes *Conditions générales d'utilisation*.

Inscrit : une personne physique inscrite sur faune-iledefrance.org.

Observateur : inscrit qui confie des données naturalistes à faune-iledefrance.org.

Contributeur : inscrit qui confie des données naturalistes sur faune-iledefrance.org ou qui fournit toute autre contribution (article, synthèse, par exemple) à Faune-IDF.

Partie publique de faune-iledefrance.org : les pages publiques du site faune-iledefrance.org ainsi que, par extension, toute restitution équivalente en substance, que ce soit sous forme électronique ou sous une autre forme disponible sur le site sans droit d'accès particuliers.

Donnée (brute) naturaliste : un ensemble comprenant, a minima :

- Un nom d'espèce (« quoi ? »)
- Une date (« quand ? »)
- Un référencement géographique (« où ? »)
- Un effectif (« combien ? »)
- Un nom d'observateur (« qui ? »)

D'autres informations peuvent venir compléter cette donnée, telles que le nombre d'individus, leur comportement, la composition des groupes (sexe, âge), mais aussi un fichier image (photographie) ou un fichier son. C'est cet ensemble, unitaire lors de la saisie comme de la restitution, qui constitue ce que nous appellerons « donnée naturaliste » dans la suite des présentes *Conditions générales d'utilisation*, et que les contributeurs/observateurs peuvent déposer auprès de faune-iledefrance.org.

Il est cependant entendu que toute partie significative d'une telle donnée naturaliste doit être considérée exactement de la même façon en ce qui concerne le respect des règles énoncées ci-dessous.

Les données gérées par Faune-IDF concernent l'ensemble de la région Île-de-France.

Une donnée naturaliste est constituée d'une partie « publique », restituée sur les pages de faune-iledefrance.org accessibles aux visiteurs, d'une partie « privée » accessible seulement à l'observateur qui a fourni la donnée pour ses propres besoins de gestion (visible par les administrateurs du système), et d'une partie « réservée à la gestion et l'exploitation » accessible aux titulaires des droits d'accès ad hoc, dans le cadre de la validation et plus généralement de la gestion et de l'exploitation des données.

Informations personnelles : l'ensemble des informations fournies lors de l'inscription, permettant en outre de contacter ultérieurement un contributeur pour d'éventuels besoins de gestion de ses données naturalistes.

Restitution sous forme de synthèse : l'intégration, dans la partie publique de faune-iledefrance.org, d'une donnée naturaliste dans une synthèse sous forme de graphique, de cartographie ou toute autre forme qui ne permet plus son individualisation au sein du corpus, mais uniquement l'enrichissement de ce corpus.

Donnée cachée : une donnée naturaliste n'apparaissant pas dans les restitutions publiques de faune-iledefrance.org sous forme de données brutes visibles dans la partie consultation des observations (données des 2, 5 et 15 derniers jours, les consultations multicritères, etc.). Le contenu de cette donnée ne sera pas rendu public. Ces observations peuvent néanmoins être utilisées dans le cadre des actions de la LPO-Île-de-France pour accomplir son objet statutaire. Pour cela les précautions liées au statut d'espèce cachée seront prises lors de toute publication, communication d'informations liées à de telles données.

Donnée brute : une donnée naturaliste sous la forme dans laquelle elle a été saisie sur faune-iledefrance.org et contenant les informations précises qu'elle contient. Le Comité Faune-IDF ne diffuse pas de données brutes (sauf cas très particulier dans le cadre d'une convention très précise).

Donnée floutée (ou donnée « dégradée ») : une donnée dont la précision des informations de base est réduite, par exemple la date remplacée par l'année, le lieu-dit remplacé par une maille ou une commune... C'est le format qui est utilisé dans les conventions courantes que le Comité Faune-IDF passe avec des partenaires pour la fourniture éventuelle de données.

2. Quelques éléments clés

Chaque participant est libre de renseigner les données qu'il souhaite, de les rendre publiques ou non, et d'en disposer pour son propre usage comme bon lui semble.

Certaines espèces ayant été identifiées comme sensibles, aucune donnée brute les concernant n'est publique ; il s'agit de données dites « cachées ». Ce peut être également le cas de seulement certaines données concernant ces espèces, par exemple celles liées à la nidification. Seules des restitutions synthétiques (répartition communale, par maille...) sont rendues publiques pour ces espèces et données. Il est

également possible pour chaque contributeur de cacher des données s'il estime une sensibilité particulière à son observation. Par ailleurs, si une observation non protégée par le contributeur révèle une information sensible comme l'emplacement d'un nid, d'un dortoir ou d'une colonie, cette donnée mérite alors d'être protégée. Dans ce cas, le Comité Faune-IDF protège la donnée et informe l'observateur du caractère sensible de son observation.

Pour ne pas encourager des pratiques qui peuvent mettre en péril une nidification, le Comité Faune-IDF demande aux contributeurs de ne pas publier de photos de nids. Le Comité Faune-IDF ainsi que les valideurs sont habilités à demander à son auteur le retrait d'une photo qui ne respecterait pas cette règle. Sans réponse dans un délai de deux jours, la photo sera retirée d'office par les administrateurs.

Afin d'assurer la protection des espèces protégées et d'être en conformité avec les textes réglementaires, les photos d'espèces protégées (tous les amphibiens, les reptiles, les chiroptères, quelques mammifères, rhopalocères, odonates et la grande majorité des oiseaux) ne pourront être pris en photos en main et affichés sur le site de faune-iledefrance.org sans autorisation de capture dont la copie devra être insérée comme une photo supplémentaire. Le Comité Faune-IDF ainsi que les valideurs sont habilités à demander à son auteur le retrait d'une photo qui ne respecterait pas cette règle. Sans réponse dans un délai de deux jours, la photo sera retirée d'office par les administrateurs.

L'ensemble des données, y compris cachées, peut être utilisé par la LPO Île-de-France dans le cadre de son activité pour accomplir l'objet statutaire cité ci-dessus et dans le cadre des partenariats établis par le Comité Faune-IDF et cités sur le site.

3. Droits et obligations des parties

Biolevision SARL et le réseau LPO sont créateurs de la base de données. Le Comité Faune-IDF, et donc la LPO-Île-de-France, sont producteurs de la base de données Faune-IDF au sens où ils ont pris en charge la mise à disposition d'une base de donnée en ligne et le risque des investissements correspondants, puisque la constitution, la vérification, la présentation de son contenu, l'animation du site et de la communauté des observateurs ainsi que l'hébergement et la maintenance du système, atteste un investissement financier, matériel et humain substantiel et permanent.

Un droit entier et inaliénable du contributeur sur l'ensemble des données qu'il a déposées sur faune-iledefrance.org est défini. Ce droit lui permet de conserver l'usufruit et la possibilité d'exploiter comme bon lui semble ses données, bien entendu dans les limites techniques imposées par l'outil informatique et sa gestion.

Chaque contributeur conserve indéfiniment sur ses propres données naturalistes (ainsi que sur ses données personnelles, conformément aux réglementations sur l'informatique et les libertés) un droit d'usage ainsi que de modification et de suppression. Néanmoins il est vivement encouragé, s'il est contacté par des tiers, de diriger la demande dont il fait l'objet sur le Comité Faune-IDF qui, disposant d'un maximum de données, peut répondre au mieux à la demande du tiers en garantissant par son professionnalisme une réponse adaptée et s'inscrivant dans le cadre de l'objet statutaire et les principes de la LPO-Île-de-France.

Nul autre inscrit n'est autorisé à modifier et encore moins à supprimer les données d'un contributeur, sauf dans des cas exceptionnels d'administration décrits ci-dessous. Le contributeur en sera alors averti. Dans la plupart des cas, les modifications éventuelles d'une donnée naturaliste seront limitées à sa partie réservée à la gestion. Le Comité Faune-IDF pourra modifier un code atlas¹ inapproprié lié à une donnée, et ce, après deux demandes envoyées à l'observateur et non modification ou retrait du code atlas par ce dernier.

La seule manifestation visible pour les visiteurs sans droits d'accès ad hoc consistera donc en un marquage de cette donnée dans la marge (voir ci-dessous l'article sur la validation des données).

Chaque contributeur a directement accès à ses propres données personnelles pour toute modification ou suppression, conformément aux réglementations en vigueur sur l'informatique et les libertés.

En s'inscrivant, l'observateur s'engage à ne fournir que des données personnelles factuelles. L'intégration de données fictives donnerait lieu à l'application des règles prévues dans les derniers articles des présentes *Conditions générales d'utilisation*.

L'inscrit a la possibilité de déposer des données de seconde main, à condition qu'il se soit assuré de l'accord de l'observateur original.

L'observateur s'engage à décrire aussi complètement et exactement (notamment géographiquement) que possible les données naturalistes qu'il dépose. Si une imprécision subsiste, l'observateur en fait état dans le champ « remarque » lors de la saisie.

L'inscrit s'engage, auprès de Faune-IDF :

- à ne fournir aucune donnée pour laquelle il a déjà concédé un droit d'exclusivité à un tiers, en tout ou partie.
- à respecter, lorsque la donnée est de seconde main, les droits de l'observateur initial (en particulier, la source de la donnée doit être dûment mentionnée),
- à ne fournir aucune donnée constituant une contrefaçon d'une observation préexistante ou une reprise frauduleuse d'une donnée relevant d'autrui,
- à ne fournir aucune donnée obtenue en violation des différentes lois, règlements et autres textes en vigueur,
- à ne fournir aucune donnée dont la mise à disposition publique dans le cadre de Faune-IDF porterait atteinte aux droits de tiers, notamment au regard de leurs droits sur la donnée proprement dite ainsi qu'au regard de leurs droits sur les données personnelles qui les concernent,
- à ne fournir aucune donnée obtenue par des moyens ou dans des conditions non conformes aux présentes *Conditions générales d'utilisation* et au respect des espèces et des milieux.

Il faut noter que ceci est valable pour les données naturalistes mais aussi pour les données personnelles, dans leurs composantes textuelles ou pour les documents (images, sons, etc.) qui y sont attachés.

¹ Les codes atlas représentent un indice de nomenclature permettant d'indiquer le statut de nomenclature de l'espèce.

L'inscrit s'engage auprès du Comité Faune-IDF et de la LPO-Île-de-France, ainsi que de leurs membres, à ne fournir aucune donnée pouvant donner lieu à des actions, réclamations, revendications ou oppositions de la part de quiconque invoquerait un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale ou de parasitisme auquel le dépôt de données auprès de Faune-IDF aurait porté atteinte. En particulier, le contributeur, du fait même qu'il contribue à Faune-IDF, reste seul garant et responsable du respect de ces règles, le Comité Faune-IDF et la LPO-Île-de-France, ainsi que leurs membres, ne sauraient être tenus pour responsable de leur éventuelle violation.

4. Le processus de validation

Afin de garantir la validité des informations de Faune-IDF, un groupe de valideurs des données a été constitué. Il a pour mission de repérer les données incomplètes ou susceptibles de contenir des erreurs et d'instruire leur validation. La composition du groupe de valideurs est donnée sur faune-iledefrance.org.

Une donnée en cours de validation est identifiée par une icône ad hoc dans les listes de données. Elle n'est pas prise en compte dans les diverses statistiques, restitutions et synthèses effectuées par Faune-IDF. L'observateur est averti par un des valideurs, et l'ensemble des valideurs est également informé de cette démarche. L'observateur a la possibilité de corriger une éventuelle faute de saisie ou une erreur d'interprétation dans la partie publique de la donnée, ou de confirmer et compléter son observation. La donnée est alors éventuellement validée, en fonction des compléments fournis par l'observateur. Si le doute subsiste, la donnée n'est pas validée.

Une donnée non validée n'apparaît pas dans les statistiques et les restitutions collectives de Faune-IDF, y compris dans les restitutions cartographiques. Les données non validées sont cependant maintenues dans la base pour deux raisons :

- l'observateur continue bien sûr d'en disposer en ligne comme toutes données personnelles ;
- il est concevable qu'une donnée naturaliste non validée à une date donnée puisse se révéler valide ultérieurement, par exemple en tant que signe précurseur mal compris en son temps d'un mouvement qui se serait ultérieurement révélé de plus grande ampleur.

5. Comités d'homologation

Il est important de noter que ce processus de validation interne est différent de l'homologation par le Comité d'Homologation National ou le Comité d'Homologation Régional, qui conservent tous deux leurs prérogatives et leurs missions. faune-iledefrance.org détecte d'ailleurs automatiquement les données qu'il convient de soumettre à homologation nationale ou régionale, et signale qu'il en est ainsi. Ces comités sont des gages supplémentaires de validité des données.

Les données relevant du CHN sont automatiquement transmises au site « Oiseaux rares » où elles figurent de la même façon et sous la même présentation que sur faune-iledefrance.org.

Depuis fin 2016, les membres du CHR sont également valideurs de Faune-IDF, ce qui permet au CHR d'émettre rapidement son avis sur les données concernées.

Une donnée non validée par respectivement le CHR ou le CHN ne peut-être considérée comme valide. Pour des raisons pratiques, les données en attente de validation CHN sont considérées comme valides jusqu'à preuve du contraire. Leur invalidation éventuelle est suspendue à la décision du CHN.

Les données qui sont à valider par le CHR suivent le processus habituel de validation, mais l'observateur doit l'accompagner d'une description précise, et éventuellement de photos ou de sons de manière à ce que le CHR dispose d'un maximum d'éléments pour émettre son avis.

6. Restitution publique

Par défaut, les données naturalistes font l'objet de restitutions sous forme de listings dans la partie publique de faune-iledefrance.org.

La consultation des données est accessible à tout internaute, inscrit ou non pour les quinze derniers jours maximum.

L'inscription étend les possibilités de consultation à toutes les données contenues dans la base, sauf les données cachées.

L'inscription donne également accès à des consultations multicritères qui permettent des restitutions plus riches.

Les données cachées ne sont accessibles que dans les cas décrits ci-dessous.

Les inscrits, lorsqu'ils sont en capacité de visualiser les données brutes de tiers, s'engagent à n'en diffuser tout ou partie sous aucune forme que ce soit en dehors du cadre des activités de la LPO-Île-de-France, et à en informer Faune-IDF.

Toute utilisation des données consultées sur faune-iledefrance.org en dehors de ce cadre et sans l'accord formel du Comité Faune-IDF est une violation de la propriété intellectuelle de Faune-IDF.

Le Comité Faune-IDF souhaite maîtriser l'utilisation qui est faite des données que les observateurs lui ont confiées et donnera ou non l'autorisation de les utiliser en fonction des caractéristiques du projet pour lequel elles sont demandées. Ces caractéristiques devront être en accord avec l'éthique de Faune-IDF, les buts et les positions de la LPO-Île-de-France, ainsi que des associations partenaires.

Une demande explicite d'autorisation d'utilisation des données de Faune-IDF (écrite y compris sous forme électronique) doit donc être formulée au Comité Faune-IDF.

Lorsque cette autorisation sera donnée, les conditions dans lesquelles les données peuvent être utilisées seront expliquées. En particulier, la source des observations devra impérativement être mentionnée.

7. Données cachées

Les contributeurs peuvent affecter à tout ou partie d'une donnée naturaliste un caractère plus particulier de confidentialité, par exemple du fait de sa sensibilité biologique (présence d'un dortoir, d'un nid, d'une colonie, etc.) ou de l'habitat qu'elle occupe. La donnée sera alors cachée.

Par ailleurs, si une observation non protégée par l'observateur révèle une information sensible comme l'emplacement d'un nid, d'un dortoir ou d'une colonie, cette donnée mérite alors d'être protégée. Dans ce cas, le Comité Faune-IDF protège la donnée et informe l'observateur du caractère sensible de son observation. Elle ne fera pas l'objet de restitutions publiques sous forme de données brutes (volet « Consulter » de faune-iledefrance.org). Elle restera intégrée au corpus de données et, par conséquent, elle fera l'objet de restitutions synthétiques compatibles avec l'objet premier de sa mise sous clause de confidentialité.

Lors de son inscription, chacun peut choisir que par défaut les données naturalistes qu'il déposera seront cachées. Via son paramétrage personnel du site, chaque inscrit peut modifier ce choix à tout moment pour ses données à venir, dans un sens ou dans l'autre. Un contributeur qui choisit de fournir par défaut des données cachées voit ses droits d'accès aux restitutions réduits.

Certaines espèces sensibles sont placées d'emblée sous ce régime de restitution restreinte pendant la période de sensibilité particulière (le plus souvent durant la période de nidification), ou toute l'année pour certaines espèces sédentaires. Comme précédemment, il n'y aura alors aucune restitution publique sous forme de données brutes.

Le Comité Faune-IDF définit les espèces qui sont mises en restitution restreinte et dans quelles conditions, éventuellement sur proposition du groupe de valideurs.

8. Informations personnelles

Seule une fraction réduite des informations personnelles relatives à chaque inscrit apparaît dans la partie publique du site (dans sa fiche personnelle et auprès de chaque donnée naturaliste déposée). Chaque inscrit peut choisir, via son paramétrage personnel, que les données naturalistes qu'il dépose sur faune-iledefrance.org soient restituées de façon anonyme.

9. Restitution privée

Chaque contributeur conserve indéfiniment l'intégralité des droits d'accès à l'ensemble de ses propres données, in extenso et sous forme des synthèses décrites ci-dessus, y compris pour les espèces sensibles. Faune-IDF constitue ainsi, pour chacun des inscrits, un puissant outil de gestion individuelle de ses propres données naturalistes, lui permettant des recherches multicritères en ligne, ainsi que des restitutions sous forme de listes ou sous diverses formes synthétiques. Les possibilités de restitution ont d'ailleurs vocation à s'enrichir au fur et à mesure des améliorations apportées au moteur de recherche.

10. Utilisation des données par la LPO Île-de-France

L'ensemble des données, y compris cachées, peut être utilisé dans le cadre des activités de la LPO-Île-de-France pour accomplir l'objet statutaire cité ci-dessus et dans le cadre des partenariats établis par le Comité Faune-IDF et décrits sur le site. La LPO-Île-de-France s'engage à informer le Comité Faune-IDF de toute utilisation qui est faite des données obtenues grâce à Faune-IDF. Le Comité Faune-IDF

informera régulièrement la LPO-Île-de-France de l'utilisation qui a été faite des données obtenues grâce à Faune-IDF.

11. Accès spéciaux aux données naturalistes

Le Comité Faune-IDF se réserve la capacité d'attribuer des droits d'accès particuliers aux données naturalistes, dans le cadre de travaux de synthèse ou d'enquêtes. Ces droits, généralement limités dans le temps, portent sur les conditions d'accès spéciaux à la base selon des critères taxonomiques ou géographiques. L'obtention de tels droits est soumise aux dispositions suivantes :

- citer dans ses communications la source des données de la façon décrite dans les présentes *Conditions générales d'utilisation*,
- ne pas transmettre les données utilisées à des tiers,
- effacer de ses supports les données utilisées à la fin du travail concerné.

Dans un souci de transparence totale, la liste des titulaires d'accès spéciaux présents ou passés est publiée sur faune-iledefrance.org, ainsi que les conditions d'accès concédées.

12. Cas particulier des données cachées

La publication ou la communication de données cachées, lorsque cela s'applique, devra faire l'objet de la part du titulaire des droits d'accès spéciaux d'une attention très particulière en ce qui concerne leur rédaction, compatible avec l'objet premier de la mise sous clause de confidentialité de ces données et compatible avec l'objet statutaire de la LPO-Île-de-France.

13. Communication de données à des tiers par Faune-IDF

Le Comité Faune-IDF peut éventuellement communiquer des données à des tiers qui en feront la demande écrite (y compris sous forme électronique), à titre gratuit ou onéreux, dans le cadre de travaux de synthèse ou d'enquêtes, sous réserve que les buts et les démarches de ces tiers, ainsi que l'utilisation des données fournies, correspondent à l'objet statutaire et à l'esprit du Comité Faune-IDF et de la LPO-Île-de-France. Les données sont communiquées sous forme de restitution synthétique, et d'une manière que le Comité Faune-IDF aura définie dans le cadre de la convention établie avec le tiers demandeur.

En fonction de la demande, le Comité Faune-IDF statuera sur la réponse à donner sans avoir à se justifier.

La liste de ces conventions est publiée sur le site www.faune-idf.org à la rubrique « partenaires de Faune-IDF ».

14. Crédit des données

Lorsque des données issues de Faune-IDF seront citées, le nom du site l'hébergeant et la date de l'extraction devront être mentionnés, ainsi que le nom de l'observateur. Ainsi, la source des données isolées sera par exemple citée de la façon suivante :

[Observateur(s)]/Faune-IDF, in www.faune-iledefrance.org/ (extraction le [date])

Les jeux plus complexes de données, pour lesquels une liste des observateurs ne serait pas manipulable de façon réaliste en référence bibliographique, seront par exemple cités de la façon suivante :

Faune-IDF, in www.faune-iledefrance.org/ (extraction le [date])

15. Inscription / désinscription

L'inscription sur le site faune-iledefrance.org est gratuite et quasiment immédiate. Elle implique de facto une acceptation des présentes *Conditions générales d'utilisation* et des modalités de gestion qui y sont décrites.

Un utilisateur inscrit peut demander à tout moment sa désinscription du site. Il perd alors l'ensemble des droits liés à l'inscription à l'exception de la protection des données qu'il a déposées par les modalités décrites dans les présentes *Conditions générales d'utilisation*. Il conserve certains devoirs pour une durée indéfinie, notamment ceux qui concernent les données de tiers auxquelles il aura eu accès durant sa période d'inscription.

À l'occasion de sa désinscription, il peut décider de laisser ses propres données déposées sur faune-iledefrance.org, pour qu'elles soient gérées selon les mêmes modalités que durant sa période d'inscription. Il peut aussi, par courrier papier adressé en recommandé avec accusé de réception à la LPO-Île-de-France qui la transmettra au Comité Faune-IDF, demander la suppression de ses données naturalistes de faune-iledefrance.org. La dite suppression sera réalisée dans un délai de 60 jours ouvrés à réception de la demande. Dans ce délai, il aura la possibilité dans le cadre de ses droits d'utilisateur inscrit tant qu'il le reste, d'exporter ses propres données naturalistes sous l'un des formats autorisés par le système.

Les doutes quant à l'application des présentes *Conditions générales d'utilisation* par un utilisateur seront examinés par le Comité Faune-IDF. En règle générale, les mesures conservatoires suivantes seront susceptibles d'être prises de façon immédiate :

- Tout inscrit qui dépose, en connaissance de cause, des données en violation des *Conditions générales d'utilisation* s'expose à la cessation immédiate de ses droits de dépôt de données naturalistes sur faune-iledefrance.org, et au marquage de l'ensemble de ses données, conduisant à un statut similaire à celui des données non validées (notamment, non prise en compte dans les synthèses).
- Tout inscrit qui diffuse, sans autorisation, des données déposées par autrui sur faune-iledefrance.org, a fortiori contre rétribution, s'expose à la cessation immédiate de ses droits d'accès aux données naturalistes déposées par les autres inscrits à faune-iledefrance.org. Cette décision sera annoncée à l'ensemble de la communauté des inscrits par l'intermédiaire d'une « nouvelle » postée par le Comité Faune-IDF sur le site faune-iledefrance.org.

Cette mesure pourra éventuellement être accompagnée de la désinscription de l'utilisateur. Ses données naturalistes lui seraient alors restituées dans les meilleurs délais sous l'un des formats d'exportation qu'autorise le système.

Ces mesures sont d'usage interne à Faune-IDF et n'interfèrent en rien avec celles prises éventuellement par la LPO-Île-de-France envers l'inscrit ayant agi en violation des *Conditions générales d'utilisation*, ni avec d'éventuelles poursuites devant les tribunaux ad hoc dans le cadre de contraventions aux lois, règlements et autres textes en vigueur, notamment dans les cas où les droits ou la réputation d'inscrits ou de tiers (y compris Faune-IDF ou la LPO-Île-de-France) sont mis en cause.

16. Validité des *Conditions générales d'utilisation*

Les présentes *Conditions générales d'utilisation*, éventuellement complété par des annexes, est valide jusqu'à sa prochaine mise à jour. Les dernières versions des Conditions générales d'utilisation et de leurs annexes sont téléchargeables sur le site faune-iledefrance.org. Les mises à jour sont annoncées à l'ensemble des inscrits par l'intermédiaire d'une « nouvelle » en indiquant les modifications significatives.

L'équipe de Faune-IDF vous souhaite de bonnes observations !